

chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 22 mars 2019.
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :
*Le ministre de la modernisation
de l'administration,*
Priscille Tea FROGIER.

ARRETE n° 192 PR du 22 mars 2019 portant enregistrement de modifications d'exploitation de l'officine "Pharmacie Moana Nui" et changement de dénomination en "Pharmacie Lafayette Moana Nui".

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 88-153 AT du 20 octobre 1988 modifiée relative à certaines dispositions concernant l'exercice de la pharmacie ;

Vu la délibération n° 2003-149 APF du 9 septembre 2003 modifiée relative au conseil de l'ordre des pharmaciens de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 556 CM du 23 avril 2002 modifié relatif au dossier justificatif à produire pour une demande de création, de transfert ou d'exploitation d'une officine de pharmacie ;

Vu l'arrêté n° 1037 CM du 7 septembre 1989 autorisant l'ouverture par voie de création d'une officine de pharmacie dans la commune de Punaauia par Mme Maire Dehors, épouse Guillotin, au centre commercial du Lotus au PK 9,600, (licence n° 41) ;

Vu l'arrêté n° 339 CM du 26 avril 1993 autorisant le transfert d'une officine de pharmacie à Punaauia du centre commercial Lotus, PK 9,600, au centre commercial Moana Nui, PK 8,300 (licence n° 41) ;

Vu l'arrêté n° 1580 PR du 20 décembre 2018 portant enregistrement de la modification de l'exploitation de l'officine "Pharmacie Moana Nui", sise à Punaauia, par la SNC Pharmacie Cazaux-Bride (exploitation n° 15-2018) ;

Vu la demande de modifications du nom de la société et du nom commercial de l'officine de pharmacie ouverte au public dénommée "Pharmacie Moana Nui", sise à Punaauia, au

PK 8,300, côté mer, centre commercial Moana Nui, formulée par Mme Jessica Vandal et MM. Jean-François Cazaux et Samuel Bride, pharmaciens co-gérants, en date du 5 décembre 2018, complétée le 11 mars 2019 ;

Vu l'avis du président du conseil de l'ordre des pharmaciens de la Polynésie française en date du 26 février 2019 enregistré le 4 mars 2019,

Arrête :

Article 1er.— La dénomination de la société en nom collectif "Pharmacie Cazaux-Bride" est changée en "Pharmacie Moana Nui".

Art. 2.— La dénomination de l'officine "Pharmacie Moana Nui" est changée en "Pharmacie Lafayette Moana Nui".

Art. 3.— Le ministre de la santé et de la prévention, en charge de la protection sociale généralisée, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 22 mars 2019.
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :
*Le ministre de la santé
et de la prévention,*
Jacques RAYNAL.

ARRETE n° 194 PR du 25 mars 2019 relatif à l'exercice des attributions du vice-président, ministre de l'économie et des finances, en charge des grands travaux et de l'économie bleue.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions,

Arrête :

Article 1er.— Mme Priscille Tea Frogier, ministre de la modernisation de l'administration, en charge de l'énergie et du numérique, est chargée de l'expédition des affaires courantes et urgentes de la vice-présidence, ministère de l'économie et des finances, en charge des grands travaux et de l'économie bleue, pendant l'absence de M. Teva Rohfritsch, du 23 au 28 mars 2019 inclus.